

ARRÊTÉ N° 2026/029 **Portant composition de la Commission** **Administrative Paritaire (CAP)** **de catégorie B**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2026/020 du 3 avril 2026 portant désignation des représentants des collectivités et des établissements publics aux CAP par catégorie,
Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels à la Commission Administrative Paritaire de catégorie B,
Considérant le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B s'établit comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Membres Titulaires :

- Monsieur Edouard RENAUD, Maire de Moncontour, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, Président de la CAP,
- Madame Sylvie BARILLOT, Maire de Saix,
- Madame Pascale GUITTET, Maire de Pouillé,
- Monsieur Dominique MARTIN, Adjoint au Maire de Senillé-Saint-Sauveur,
- Madame Annette SAVIN, Conseillère municipale de Cissé.

Membres Suppléants :

- Monsieur Eric BAILLY, Maire de Pleumartin,
- Monsieur Gilbert BEAUJANNEAU, Maire de Nieul-l'Espoir,
- Madame Odile LANDREAU, Maire de Cenon-sur-Vienne,
- Madame Valérie LEAU, Maire d'Orches,
- Monsieur Gérard PEROCHON, Maire de Senillé-Saint-Sauveur.

Représentants du personnel :

Membres Titulaires :

- Monsieur Frédéric BRISSON, Mairie de Nouaillé-Maupertuis,
- Madame Nathalie BRICAULT, CCAS de Nouaillé-Maupertuis,
- Madame Magali MALVAUD, Communauté de Communes du Haut-Poitou,
- Madame Valérie FRAUDEAU, Communauté de Communes du Haut-Poitou,
- Madame Karine GUITTON, Commune de Naintré.

AR Prefecture

086-288600232-20260407-ARRETE2026_029-AR
Reçu le 07/04/2026

Membres Suppléants :

- Madame Valérie JOCLOT, Commune de Naintré,
- Madame Sylviane GUERIN, CCAS de Nouaillé-Maupertuis,
- Monsieur Thomas GORDON-MARTINS, Commune de Chasseneuil-du-Poitou,
- Madame Lysiane LOREAU, Commune de Chasseneuil-du-Poitou,
- Monsieur Jean-Noël CHAIGNE, Agence des Territoires de la Vienne.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Vienne,
- affichée,
- notifiée à chaque membre titulaire et suppléant de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,
Le 7 avril 2026,

Le Président



Edouard RENAUD

L'AUTORITE TERRITORIALE :

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- * Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le : _____
Signatures

AR Prefecture

086-288600232-20260407-ARRETE2026_029-AR
Reçu le 07/04/2026